
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} juin 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de FECAMP (Département de la Seine-Maritime)

ARRETE DE LA PRESIDENTE DE
LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION : Sous réserve de la production d'un arrêté de la Présidente de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral déléguant le droit de préemption urbain à l'EPF.

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de la production d'une délibération du Conseil municipal demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : 9 garages adossés aux remparts de la rue d'Estouteville à Fécamp, sur la parcelle cadastrée Section **BC n° 24**, pour une contenance totale de 167 m².

PLU : PLU du 28/02/2014 : zone UAa (zone centrale à très forte densité à vocation principale d'habitat de commerce et d'équipements, liée au quartier historique de Fécamp, comprenant le secteur UAa à vocation commerciale)

PROJET : Le projet prévoit de protéger et de restaurer les remparts et les tours de l'enceinte médiévale, de créer un circuit d'interprétation de l'architecture et du patrimoine dans le centre historique suivant le tracé des remparts, et à plus long terme, un projet global d'aménagement urbain du centre historique.

CODIR : 12 mars 2018 **Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : La SCI CDG

ÉVALUATION
DOMANIALE : 6 mars 2018 : 70.000 € + 4.800 € de commission d'agence à la charge de l'acquéreur, validant le prix déclaré dans la DIA réceptionnée en mairie le 12/02/2018)

IMPUTATION : **Compte n° 950 281**
Enveloppe projet : 80.000 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par arrêté de la Présidente de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et vaut avenant à la Convention d'Action Foncière de Fécamp.

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Foncières
chargé du pôle "politiques publiques"**


Dominique LEPETIT

ROUEN le 12/03/2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL